

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 1. Identification de la substance et de la société

#### 1.1 Identificateur de produit :

**Mélange Essence Sans Plomb Alkylatbenzine + huile moteur 2 temps**

N° CAS : non applicable  
N° EINECS : non applicable  
N° Enreg. REACH : -

Combinaison complexe d'hydrocarbures composée principalement de paraffines, de cycloparaffines, et d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques dont la majorité possède un nombre de carbones supérieur à C3 et dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 30°C et 260°C, additivé de produits à base d'huiles minérales sévèrement raffinées d'origine pétrolière et d'huiles synthétiques.

#### 1.2 Utilisation de la substance :

Hydrocarbures pour l'utilisation comme carburant spécial.

#### 1.3 Identification de la société :

**ARMORINE**  
225, rue Jean-Baptiste Martenot  
56850 Caudan  
Tél : 02 97 76 13 87  
Fax : 02 97 76 13 69  
www.armorine.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Produit enregistré au Centre Anti-poison de Nancy : 01 40 05 48 48  
24 h / 24 - 7 j / 7  
ORFILA : 01 45 42 59 59

### 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance :

Classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP)		
Substance	Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Naphta à large intervalle d'ébullition (pétrole) alkylation	Liquides inflammables catégorie 1 (Flam. Liq.1)	H224
	Irritation cutanée catégorie 2 (Skin Irrit. 2)	H315
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique catégorie 3 (STOT SE 3)	H336
	Toxicité par aspiration catégorie 1 (Asp. Tox.1)	H304
	Danger pour le milieu aquatique- toxicité chronique catégorie 2 (Aquatic Chronic 2)	H411
Huile	Non classé	Non classé
		Pour les textes complets des phrases H, voir section 16

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### Classification selon les Directives 67/548/CEE

Substance	Classes et catégories de danger	Phrases R
Naphtha à large intervalle d'ébullition (pétrole) alkylation	Extrêmement inflammable	R12
	Irritant	R38
	Dangereux pour l'environnement	R51/53
	Nocif	R65, R67
Huile	Non classé	Non classé
		Pour les textes complets des phrases R, voir section 16

### 2.2 Éléments d'étiquetage :



**Danger**

*Selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP)*

- H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
- EUH044 : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur - Ne pas fumer.
- P261 : Éviter de respirer les vapeurs.
- P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- P331 : NE PAS faire vomir.
- P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 : Éliminer le récipient dans un centre agréé conformément à la réglementation locale.



**Danger**



**Attention**



**Xn-Nocif**

*Selon les Directives 67/548/CEE*

- R12 : Extrêmement inflammable.
- R38 : Irritant pour la peau.
- R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
- S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
- S24 : Éviter le contact avec la peau.
- S29 : Ne pas rejeter les résidus à l'égout.
- S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiches de données de sécurité.
- S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.



**F+ -  
Extrêmement  
inflammable**



**N -  
Dangereux pour  
l'environnement**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 2.3 Autres dangers :

- Propriétés PBT/vPvB telles que définies à l'annexe XIII du Règlement CE n°1907/2006 : Le produit est intrinsèquement biodégradable (OCDE 302). Toutefois certains composants peuvent être persistants dans l'environnement.
- La substance ne possède pas ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le Règlement CE n°1272/2008.

## 3. Composition/information sur les composants

### 3.1 Substances :

#### Non applicable

Substance	CE	REACH	Index	CAS	Quantité (%)	Classification CLP	67/548/CEE
						Pour les textes complets des phrases R ou H, voir section 16	

Commentaires sur les composants : La note H (Règlement CLP Annexe VI & Directive 67/548/CEE Annexe I) s'applique.

### 3.2 Mélanges :

#### Essence Sans Plomb Alkylatbenzine 2 temps

Substances	CE	REACH	Index	CAS	Quantité (%)	Classification CLP	67/548/CEE
Naphta à large intervalle d'ébullition (pétrole) alkylatation	265-066-7	-	649-274-00-9	64741-64-6	90-100	H224 H315 H336 H304 H411	R12 R38 R51/53 R65 R67
Huile ↓							
Non classée mais contient					3	-	-
Distillats légers (pétrole) hydrotraités	265-149-8	-	649-422-00-2	64742-47-8	20 mat prem. 0,6 produit fini	H304	R65 R66
Alkylphénols	310-154-3	-	-	121158-58-5	0,25 mat prem 0,07 prod fini	-	R38 R50/53 R62

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours:

En cas d'inhalation :

- Transporter la victime à l'air libre.

En cas d'ingestion :

- Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact cutané :

- Rincer abondamment avec beaucoup d'eau.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de contact oculaire :

- Laver abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 min.
- Si une irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

- En cas de contact répété ou prolongé : irritation cutanée, érythème œdème, prurit.
- Inhalation : irritation des muqueuses oculaires, maux de tête, nausées, pertes de connaissance.
- Inhalation à des concentrations importantes : sensation de brûlure, céphalées, nausées, fatigue, ébriété.
- Ingestion : irritation des voies gastro-intestinales, nausées, vomissements, diarrhées.
- Ingestion massive : ulcération, dépression du système nerveux central.
- Ingestion avec inhalation bronchique : pneumopathie avec détresse respiratoire.
- Contact oculaire : irritation, larmoiement, conjonctivite.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

- Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration du produit dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction :

- Mousse, CO2, poudre

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance :

- La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

### 5.3 Conseils aux pompiers :

- Le jet d'eau plein est inefficace pour l'extinction.
- Refroidir les réservoirs et les parties exposées au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.
- Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.
- Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Quand la température approche celle du point éclair, la tension de vapeur est telle qu'elle permet l'établissement d'une atmosphère explosive au dessus du produit stocké.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- En fonction des risques d'exposition, porter des gants, des lunettes, et des vêtements imperméables.
- Contacter le personnel secouriste et éventuellement le service Hygiène Sécurité Environnement.
- Mettre en place la procédure de confinement et de nettoyage.
- Prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
- Eliminer toutes les sources d'inflammation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Isoler si possible la zone de déversement, des circuits d'eaux usées et d'eaux de surface.
- Elimination : remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. Rincer la zone en inondant avec de l'eau.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Arrêter la fuite à la source si cela est possible. Endiguer le produit. Eviter que le produit ne se déverse dans les égouts ou dans un cours d'eau ou ne contamine le sol.  
Prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
- Récupération : contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant. Utiliser du matériel antidéflagrant. Conserver les déchets dans des récipients clos et étanches.

### 6.4 Référence à d'autres sections:

- Equipement de protection individuelle : voir section 8.2
- Elimination des déchets : voir section 13

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 7. Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- Porter les protections individuelles habituellement utilisées dans la manipulation des produits chimiques même non dangereux : gants, lunettes, masque.
- Manipuler à l'abri de toute source d'inflammation (flamme nue...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes).
- Observer l'hygiène usuelle (ne pas boire ou manger dans la zone de travail, se laver les mains après utilisation...)
- Assurer une ventilation suffisante en cas de risques de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
- Utiliser des appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants (ATEX) en cas de travail à proximité.
- Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation des produits.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques (mise à la terre...)
- Prévoir dans le réseau d'eau des siphons pour éviter toute propagation.
- Manipuler récipients vides non nettoyés comme les pleins.
- Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
- Ne pas fumer.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

- Matériaux appropriés pour l'emballage : Matières plastiques (PEHD ou PET)
- Matériaux à éviter pour l'emballage : pas d'information
- Température de stockage : conserver dans un endroit frais.
- Durée de stockage : pas d'information
- Limite de quantité : pas d'information
  
- Tenir l'emballage bien fermé.
- Conserver à l'abri des rayons solaires directs.
- Conserver dans un endroit frais.
- Tenir à l'écart de sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides.
- Mettre les conteneurs et/ou les équipements de transfert à la terre afin d'éliminer les étincelles d'électricité statique.
- N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries résistant aux hydrocarbures.

#### 7.3 Utilisations finales particulières :

- Pas d'information supplémentaire

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle :

Mélanges								
Substances	CE	REACH	Index	CAS	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP) françaises	VLEP (Directive 98/24/CE)	VLEP (Directive 2004/37/CE)	Valeur limite biologique nationale
Naphta à large intervalle d'ébullition (pétrole) alkylolation	265-066-7	-	649-274-00-9	64741-64-6	En France aucune, aux USA (ACGIH) valeur moyenne d'exposition aux essences sur 8h, (TLV-TWA) = 300ppm Vapeurs d'hydrocarbures en C6-C12 : VME = 1000mg/m <sup>3</sup> et VLE = 1500mg/m <sup>3</sup>			
Huile	Non applicable	-	Non applicable	Non applicable	Brouillard d'huile VME = 5mg/m <sup>3</sup> sur 8 heures VLE = 10mg/m <sup>3</sup> sur 15 min			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### DNEL / DMEL de la Substance

Voie d'exposition	Fréquence	Valeur	Remarque
Dermique	-	-	Pas d'information
Orale	-	-	Pas d'information
Inhalation	-	-	Pas d'information

### PNEC de la Substance

Voie d'exposition	Fréquence	Valeur	Remarque
Eau	-	-	Pas d'information
Sol	-	-	Pas d'information
Air	-	-	Pas d'information

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

- Voir annexe éventuelle pour le scénario d'exposition (si existant).
- Protection respiratoire :
  - En cas de risque d'exposition au-delà de la valeur moyenne, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.
  - En cas d'utilisation de masque ou demi-masque : cartouche pour vapeurs organiques type A (si risque d'inhalation de vapeurs).
  - En cas de formation de vapeurs ou d'aérosols : cartouche combinée gaz organiques et poussières type A/P2.
- Protection des mains :
  - Gants étanches et résistants aux solvants aromatiques.
  - Matières recommandées en cas d'éclaboussures ou de contact limité : Polychloroprène. Epaisseur >0.7mm. Temps de passage selon EN 374-3 : >60mn
  - Matières recommandées en cas de contact prolongé ou répété : Nitrile. Epaisseur >0.45mm. Temps de passage selon EN 374-3 : >480mn. Polymère fluoré et PVA. Epaisseur indifférente. Temps de passage selon EN 374-3 : >480mn
- Protection des yeux :
  - Lunettes bien ajustables
- Protection de la peau :
  - Vêtements de protection

Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 9. Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique (à 20°C)	:	Liquide
Odeur	:	Caractéristique
Densité relative (à 20°C)	:	≈ 0.720 - 0.775
Couleur	:	Bleu
Valeur pH	:	N.E.
Viscosité (à 20°C ISO 3104)	:	N.E. mm <sup>2</sup> /s
Point de congélation	:	N.A. °C
Point d'éclair (Pensky/Martens ISO 2719)	:	<-20 °C
Limites d'inflammabilité inférieure	:	N.E. %
Limites d'inflammabilité supérieure	:	N.E. %
Température d'autoinflammation	:	>300 °C
Pression de vapeur (à 35°C)	:	N.E. kPa
Pression de vapeur (à 50°C)	:	N.E. hPa
Densité de vapeur relative	:	N.E.
Point/intervalle d'ébullition	:	N.E. °C
Point/intervalle de fusion	:	N.E. °C
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	N.E.
Intervalle de distillation	:	N.E. °C
Températures spécifiques de changement d'état (ISO 3405)	:	N.E.
Concentration de saturation	:	N.E. g/m <sup>3</sup>
Tension superficielle (De Nouy /40°C)	:	N.E. mN/m
Hydrosolubilité	:	N.E. ppm

#### 9.2 Autres informations :

- Pas d'information supplémentaire

### 10. Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité :

- Pas d'information supplémentaire

#### 10.2 Stabilité chimique :

- La substance est stable dans des conditions ambiantes normales de stockage ou de manipulation.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

- Réactions exothermique en présence d'acides forts et oxydants.

#### 10.4 Conditions à éviter :

- Ne pas mettre à proximité d'acides forts et oxydants.
- Eviter la proximité de chaleur et flammes et autres sources d'ignition.

#### 10.5 Matières incompatibles :

- Acides forts et oxydants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

- Produit stable, pas de produit de décomposition suspecté en conditions ambiantes normales de stockage ou de manipulation.
- La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

*Les données sont établies pour la fraction essence*

- Inhalation : CL50 4 heures (Rat) 5,2mg/l IUCLID. De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols peuvent exercer une action sur le système nerveux central : céphalées, vertiges, somnolence, voire perte de connaissance nécessitant des secours rapides. Les vapeurs et aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses. Effets neurotoxiques possibles à la suite d'inhalation abusive.
- Contact avec la peau : DL50 (Lapin) 3750mg/kg IUCLID.
- Contact cutané : le contact fréquent ou prolongé avec la peau détruit l'enduit cutané lipoacide et peut provoquer des dermatoses. L'exposition répétée peut provoquer irritations, dessèchements ou gerçures de la peau.
- Ingestion : DL50 (Rat) >5000mg/kg.
- Sensibilisation : aucun effet rapporté.
- Cancérogénèse : absence d'effet.
- Mutagénèse : absence d'effet.
- Effet sur la reproduction : absence d'effet.

### 12. Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité :

- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (recommandation CONCAWE).
- La fraction huile est considérée comme peu dangereuse pour les organismes aquatiques et sans danger pour les plantes terrestres.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité:

- Biodégradabilité : Le produit est intrinsèquement biodégradable (OCDE 302). Toutefois certains composants peuvent être persistants dans l'environnement.
- La fraction huile est considérée comme lentement biodégradable.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

*Les données sont établies pour la fraction essence*

- Potentiellement bioaccumulable. Les composés hydrocarbonés constituant ce produit ont des log Kow de 2.1 à 6.

#### 12.4 Mobilité dans le sol :

- Très peu soluble dans l'eau, le produit s'étale à la surface de l'eau. Une faible fraction peut s'y solubiliser.
- Le produit peut s'infiltrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :

- Pas d'informations.

#### 12.6 Autres effets néfastes :

- La substance ne possède pas ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le Règlement CE n°1272/2008.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
- Emballages souillés : vider complètement le récipient, conserver l'étiquette sur le récipient et remettre à un éliminateur agréé.

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU :

- 1203

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :

- Essence

#### 14.3 Classe (s) de danger pour le transport :

- 3 liquides inflammables / code danger 33 / code tunnel D-E

#### 14.4 Groupe d'emballage :

- II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement :

- étiquette danger ADR obligatoire

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

- Porter les protections individuelles habituellement utilisées dans la manipulation des produits chimiques : gants, lunettes, masque.
- Observer l'hygiène usuelle (ne pas boire ou manger dans la zone de travail, se laver les mains après utilisation...)

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC :

- Pas d'information

### 15. Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législations particulières à la substance en matière de Sécurité, de Santé et d'Environnement :

- Dispositions spéciales ADR 243, 534
- Conforme à la Directive Préparations & Substances dangereuses 1999/45/CE
- Non soumis à la Directive Détergents 648/2004

#### 15.2 Evaluation de la Sécurité Chimique

- Pas d'information supplémentaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### 16. Autres informations

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

- ADR** = accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
**S.O.** = sans objet  
**N.E.** = non établi  
**N.A.** = non applicable  
**EC50** = concentration efficace 50 %. Concentration d'un polluant qui cause un effet toxique donné chez 50 % des individus exposés après un temps d'exposition normalisé, par exemple 24 heures.  
**DL50** = quantité d'une matière, administrée en une seule fois, qui cause la mort de 50 % d'un groupe d'animaux d'essai.  
**PBT** = désigne des substances polluantes très nocives, Persistantes, Bio-accumulables, Toxiques.  
**vPvB** = substances très persistantes et très bio-accumulatives.  
**DNEL** = niveaux d'exposition pour une substance à effet seuil au dessus desquels les populations humaines ne devraient pas être affectées.  
**DMEL** = niveaux d'exposition pour une substance à effet seuil au dessus desquels les populations humaines sont affectées à un niveau minimal.  
**PNEC** = concentration estimée à partir de tests de laboratoire et qui détermine un seuil au dessous duquel la substance n'a pas d'effet sur l'environnement.  
**CAS** = numéro d'enregistrement unique d'une substance auprès de la banque de données de Chemical Abstracts Service (CAS),  
**EINECS** = numéro permettant d'identifier une substance chimique répertoriée dans l'Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes (EINECS).  
**REACH** = enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques, REACH (pour *Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*).  
**CLP** = règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006. L'acronyme CLP signifie en anglais, Classification, Labelling, Packaging c'est-à-dire classification, étiquetage, emballage.  
**IBC** = (International Bulk Chemical) est un recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'Organisation maritime internationale (OMI).  
**MARPOL**= convention constituée de règles et d'annexes techniques dédiées aux différentes sources de pollutions du milieu marin par les navires

#### Références bibliographiques :

- FDS et documents fournisseurs

#### ECHA : dossier d'enregistrement :

-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement CE n°1907/2006 (REACH)

## MELANGE 2 TEMPS CARBUMIX+

### Liste détaillée des éléments de classification et d'étiquetage

- Phrases H :
  - H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
  - H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
  - H315 : Provoque une irritation cutanée.
  - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
  - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
- Phrases EUH :
  - EUH044 : Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
- Phrases P :
  - P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
  - P102 : Tenir hors de portée des enfants
  - P210 : Tenir à l'écart de la chaleur - Ne pas fumer.
  - P261 : Éviter de respirer les vapeurs.
  - P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
  - P331 : NE PAS faire vomir.
  - P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
  - P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
  - P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
  - P501 : Éliminer le récipient dans un centre agréé conformément à la réglementation locale.
- Pictogrammes :



**Danger**



**Danger**



**Attention**



- Phrases R :
  - R12 : Extrêmement inflammable.
  - R38 : Irritant pour la peau.
  - R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
  - R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.
  - R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
  - R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Phrases S :
  - S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
  - S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
  - S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
  - S23 : Ne pas respirer les vapeurs.
  - S24 : Éviter le contact avec la peau.
  - S29 : Ne pas rejeter les résidus à l'égout.
  - S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiches de données de sécurité.
  - S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Pictogrammes :



**Xn-Nocif**



**F+ -  
Extrêmement  
inflammable**



**N -  
Dangereux pour  
l'environnement**